



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

avocats

Question écrite n° 112691

### Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la mise en oeuvre de la responsabilité professionnelle des avocats. Certains clients d'avocats l'ont saisi à propos de fautes que leur avocat aurait pu commettre lors d'une action en justice. Ces fautes leur auraient causé un préjudice ou une perte de chance au cours de leur procès. Interpellé par cette situation peu commune, il souhaiterait savoir quelle procédure doit être mise en oeuvre pour engager la responsabilité professionnelle d'un avocat. Il souhaiterait également être informé de l'efficacité de cette procédure par la communication du nombre d'actions intentées et du nombre d'avocats reconnus responsables durant ces 5 dernières années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112691

**Rubrique :** Professions judiciaires et juridiques

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6797

**Question retirée le :** 19 juillet 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)